Petosse
SON SOUTERRAIN D'EXCEPTION

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MAI 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 22 Mai à 20h00, les membres du Conseil Municipal de la commune se sont réunis à la Mairie de PETOSSE, sous la présidence de Monsieur Yves-Marie BOUCHER, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 Mars 2025

Présents : BARBIER Florian, BARRAUD Jacky, BASTIEN Patrick, BELKADI Florian, BOUCHER Yves-Marie, BOUGUÉ Christian, COUÉ Nadine, PELLETIER Claude, RENAUDIN Magalie,TOUCHARD Anne-Laure

Absents excusés : BOBINEAU Stéphanie, PELLETIER Louisette,

Absents : FONSECA Jorge

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 13, il a été procédé immédiatement à l'ouverture de la séance.

Madame Magalie RENAUDIN est désignée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 03 Avril 2025
- Travaux Voirie Rue de la Cour - Demande de subvention auprès du Département
- Piste cyclable et Aire de co-voiturage :
  - Demande de subvention auprès du Département
  - Demande de subvention Fonds Vert
- Projet équipement sportif et jeux
  - Validation des devis
  - Demande de subvention équipement ANS
- Questions diverses

Sur proposition du Maire, le Conseil accepte de rajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Ressources Humaines : Création d'un emploi d'accroissement temporaire d'activité

N°2025-MAI-01 - ARRÊT DU PROCÈS VERBAL SÉANCE DU 03 AVRIL 2025

Le Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal du 03 Avril 2025 a été transmis à Mmes et MM. les conseillers municipaux par mail, le 19 Mai 2025.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

✓ **ARRÊTE** le procès-verbal du Conseil Municipal du 03 Avril 2025.

N°2025-MAI-02 - CRÉATION D'EMPLOI D'ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ

Monsieur le Mairie rappelle au Conseil Municipal que, conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L313-1 et L332-23 1°,

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

Vu le décret 2015-1912 du 29 décembre 2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu le tableau des emplois,

Considérant la nécessité de créer un emploi non permanent de catégorie C pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, à savoir pour assurer l'entretien des espaces verts, la manutention et divers travaux sur la commune ;

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal,

- La création, à compter du 16/06/2025, d'un emploi temporaire pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'Adjoint Technique Territorial relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet.

Cet emploi non-permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée allant de 6 mois maximum, soit du 16 juin 2025 au 15 décembre 2025 inclus.

L'agent contractuel sera rémunéré par référence à la grille indiciaire afférente au grade d'adjoint technique territorial.

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, décide de :

- ✓ **CRÉER** l'emploi non permanent d'Adjoint Technique territorial à temps complet de catégorie C, pour faire face à un accroissement temporaire d'activité, pour une durée de 6 mois maximum.
- ✓ **MODIFIER** en conséquence, le tableau des emplois.
- ✓ **DIT** que la rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie C, par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.
- ✓ **AUTORISER** Monsieur le Maire à recruter un agent contractuel sur le fondement de l'article L.332-23 1° du Code Général de la Fonction Publique et à signer le contrat afférent.
- ✓ **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au budget de l'exercice en cours, chap. 012.

N°2025-MAI-03 - TRAVAUX DE VOIRIE RUE DE LA COUR - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU DÉPARTEMENT

Arrivée de M. Jacky BARRAUD

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux d'enfouissement de réseaux sur la Rue de la Cour a été effectué par le SyDEV et qu'il convient d'organiser les travaux d'aménagement de ladite rue.

Les travaux consistent en l'amélioration de la sécurité des riverains en sortie de propriété, par la mise en œuvre partielle de la voie en sens unique, ainsi qu'en la création d'une zone de rencontre, limitée à 20 km/h. L'objectif est de favoriser la mobilité douce dans notre commune, donnant accès à nos services publics et patrimoniaux (École, Mairie, Église, le Souterrain ...).

Monsieur le Maire informe que, dans le cadre du programme de soutien financier aux projets des Communes, le Conseil Départemental de la Vendée peut octroyer une subvention pour ces travaux, représentant 20% du montant HT, avec possibilité de majoration pour les petites communes.

Monsieur le Maire propose donc, à ce titre, de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de la Vendée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de travaux d'aménagement de la Rue de la Cour,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

N° 2025-MAI-04 - PISTE CYCLABLE ET AMÉNAGEMENT AIRE DE COVOITURAGE - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU DÉPARTEMENT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, dans le cadre du Schéma directeur cyclable, le projet de création d'une piste cyclable permettant de relier la commune de Petosse à la commune de l'Hermenault et l'aménagement d'une aire covoiturage, à proximité du point ALEOP, est en cours de finalisation.

Ce projet permettra au village de Poiville, lieu-dit situé hors agglomération de la commune, de se reconnecter au centre bourg et aux Petossais de se rendre en sécurité vers les divers commerces et services que compte la commune de l'Hermenault.

L'aménagement d'une aire de covoiturage sera un moyen pour nos jeunes de relier la ville de Nantes par le point ALEOP ou d'avoir un lieu de rendez-vous sécurisé (blablacar ...) pour se rendre sur le lieu de leur étude entre autres.

Dans le cadre du programme de soutien financier aux projets des Communes, le Conseil Départemental de la Vendée peut octroyer une subvention pour ces travaux, représentant 20% du montant HT, avec possibilité de majoration pour les petites communes.

Dans ce contexte, Monsieur le Maire propose donc de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de la Vendée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de création de la piste cyclable, reliant la commune de Petosse à la commune de l'Hermenault et l'aménagement de l'aire de covoiturage.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

N° 2025-MAI - 05 - PISTE CYCLABLE ET AMÉNAGEMENT AIRE DE COVOITURAGE - DEMANDE DE SUBVENTION « FONDS VERT »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre du dispositif « Fonds Vert », une subvention peut être accordée aux projets d'aménagement de piste cyclable et de développement des infrastructures de covoiturage.

Considérant le projet de création d'une piste cyclable permettant de relier la commune de Petosse à la commune de l'Hermenault et l'aménagement d'une aire covoiturage, à proximité du point ALEOP, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de présenter ce projet au titre du dispositif « Fonds Vert ».

Ce projet permettra au village de Poiville, lieu-dit situé hors agglomération de la commune, de se reconnecter au centre bourg et aux Petossais de se rendre en sécurité vers les divers commerces et services que compte la commune de l'Hermenault.

L'aménagement d'une aire de covoiturage sera un moyen pour nos jeunes de relier la ville de Nantes par le point ALEOP ou d'avoir un lieu de rendez-vous sécurisé (blablacar ...) pour se rendre sur le lieu de leur étude entre autres.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de création de la piste cyclable, reliant la commune de Petosse à la commune de l'Hermenault et l'aménagement de l'aire de covoiturage.

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention au titre du dispositif « Fonds Vert ».

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

PROJET ÉQUIPEMENT SPORTIF ET JEUX

Madame Magalie RENAUDIN, 1ère Adjointe au Maire, présente des devis pour le projet d'équipement sportif et de jeux sur la commune.

Il est proposé d'installer :

- une tyrolienne et des équipements fitness au terrain de sport,
- une table de ping-pong au niveau du lotissement « des Vignes » ou «Le Moulin »,
- un jeu sur ressort à côté du City Stade,
- un toboggan et un circuit équilibre au Square du Chat Ferré,
- du mobilier urbain sur les différents sites.

Ce projet est en lien avec notre pôle de proximité (Les Velluires-sur-Vendée, Mouzeuil saint Martin, Le Langon et Pouillé) pour obtenir des tarifs avantageux et le fonds de concours attribué par la Communauté de communes PFV pour le pôle.
Jusqu'à ce jour, seule la commune du Le Langon a pu profiter de la subvention pour la réfection de leur terrain de tennis. Les quatre communes restantes se sont mises en accord pour ce projet commun.

Le pôle devra effectuer un achat groupé des jeux et réaliser les travaux sur la même période.

Une réunion du pôle de proximité est proposée le 4 juin prochain afin de finaliser le choix du fournisseur.

DIVERS

- **Ressources Humaines :** Suite au départ en retraite au 1er juillet prochain de Jérôme MERCIER, agent technique polyvalent de la commune, la phase de recrutement a été effectuée.
  La candidature de Monsieur Stève GRELAUD a été retenue.

  Un « pot de départ » sera organisé le lundi 30 juin, avec les élus et les agents de la commune.

- **Téléphonie :** Il a été demandé un devis auprès de SQUARTIS, opérateur télécom local, afin d'optimiser nos besoins en téléphonie (portable, standard, boite mail ...) et notre tarification. Par exemple, l'installation d'un pont WIFI entre la mairie et l'école diminuerait le coût de facturation.

- **PLUiH :** Les élus communaux et communautaires sont invités à participer aux premières rencontres territoriales du Pays Fontenay-Vendée le samedi 14 juin. Ces rencontres ont pour objectifs de travailler ensemble au devenir de notre territoire et à échanger sur le projet intercommunal.

- **SyCODEM** : Les élus sont invités à une réunion d'information sur le service public de collecte des déchets le 26 Juin.

Le prochain Conseil Municipal est fixé le Jeudi 26 Juin 2025

Le secrétaire de séance
Magalie RENAUDIN

Le Maire
Yves-Marie BOUCHER